



Fiche de Données de Sécurité

HYDRAULIQUE 46 BIODÉGRADABLE

1. Identification

Nom du produit	HYDRAULIQUE BIODÉGRADABLE
Code du produit	BIO 46
Autres moyens d'identification	Aucun.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Huile hydraulique. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	PRODUITS ADD-LUB 1013 DES TILLEULS MARIEVILLE, Québec Canada J3M 1S4 Tél. (450) 460-0568 Téléc.(450) 708-0636 courriel addlub@hotmail.com http://add-lub.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. Canutec : 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone portable (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012	
Non réglementé par le SIMDUT 2015/SGH	
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
P102 : Tenir hors de portée des enfants.	
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.	
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.	
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.	
P280 : Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.	
P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.	
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Huile de canola	120962-03-0	99.5 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR! Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Aucune information disponible.
Note au médecin	Aucune information disponible pour ce produit.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Ininflammable. Peut être combustible à haute température. Le produit peut prendre en feu s'il est exposé à une flamme intense.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Aucune information disponible pour ce produit.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	5 à 40 °C (41 à 104 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est rapportée.			
Huile de canola	VEMP (8h)	Brouillard	3 mg/m ³	BC
		Brouillard	5 mg/m ³	OSHA
		Brouillard	10 mg/m ³	ON , RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	S'il y a risque de contact avec la peau porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur.			
Voies respiratoires	Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.			
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			



Lunettes de sécurité Gants de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Clair	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Agréable	Point d'éclair	>200 °C (392 °F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	350 °C (662 °F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	-6 °C (21.2 °F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	-6 °C (21.2 °F)	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	0.8 à 0.9 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Négligeable (<5%) dans l'eau	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	<1kPa (7.5 mm Hg) @ 20 °C (68 °F)	Viscosité	N.Dis.
% en poids de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	N.Dis.	% Volume volatil (COV)	N.Dis.
COV (lbs/gal)	N.Dis.	% Poids volatil (COV)	N.Dis.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réaction dangereuse connue.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Huile de canola Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire Voie cutanée Voie respiratoire Voie orale Sensibilisation respiratoire ou cutanée Classification CIRC / NTP Cancérogénicité Mutagène Toxicité sur la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Peut causer une légère irritation temporaire des yeux. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, des gerçures et une irritation. La surexposition au brouillard peut causer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Cependant, le risque de danger d'aspiration dans les poumons est moins probable avec les huiles de viscosité élevée. Ce produit n'est pas un sensibilisant cutané ou respiratoire. Aucun ingrédient n'est répertorié. Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes. Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction. Aucun organe cible n'a été répertorié. Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres informations	Aucune information supplémentaire.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poissons divers CL50 >100 mg/L; 96 h
Persistance	Non persistant.
Dégradabilité	Facilement biodégradable dans des conditions aérobiques et anaérobiques.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation.

Mobilité dans le sol	Le produit est peu soluble dans l'eau; sa distribution dans l'environnement est surtout avec le sol et il n'y a peu de partition dans l'eau, l'air et les sédiments.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Recycler le contenant vide, si possible. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2020	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Huile de canola	120962-03-0		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

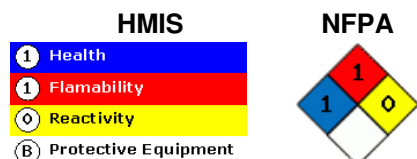
Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Huile de canola	120962-03-0	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	PRODUITS ADD-LUB LTEE. 2019-04-30
Version	02
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2015-06-03. CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : Aucune. ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni ADD-LUB, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.